

Présentation du partenariat avec le CNAM dans le cadre de l'opération Action Cœur de Ville

Jeudi 10 octobre 2019
Manosque - Mairie, salle du Conseil

DOSSIER DE PRESSE



Contexte

La Ville de Manosque s'est pleinement saisie de l'opportunité du programme national Action Cœur de ville afin de redonner à son centre-ville son attractivité.

Elle a signé la convention cadre Action Cœur de ville en septembre 2018, en partenariat avec l'Agglomération Durance Luberon Verdon, l'État, la Banque des territoires, l'ANAH, Action Logement et l'ANRU.

Le programme prévoit une action sur 5 axes thématiques :

- Axe 1: de la réhabilitation à la restructuration vers une offre attractivité de l'habitat en centre-ville.
- Axe 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
- Axe 3: Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
- Axe 4: Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
- Axe 5: Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.



Le CNAM est l'opérateur public de la formation professionnelle des adultes tout au long de la vie. Il est dédié à l'enseignement à tous et partout. Ses missions se déclinent autour de 3 axes majeurs : la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie, la recherche et la diffusion de la culture scientifique et technique.

Afin d'amplifier la dynamique initiée par le programme national Action Cœur de ville, le CNAM a mis en place un programme « Au cœur des territoires » afin de diversifier son implantation dans les territoires. À cet effet, il a lancé, en partenariat avec le CGET, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) le 13 mai 2019 à destination des villes labellisées « Action Cœur de ville » afin de sélectionner les premières villes qui bénéficieront du déploiement du CNAM sur leur territoire.

Au terme de cet AMI, 85 villes ont candidaté. Le CNAM et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) ont annoncé le 26 septembre dernier que Manosque faisait partie de la première vague des villes lauréates (constituée de 55 villes).



Manifestation du jeudi 26 septembre 2019 au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) qui a dévoilé, en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales des 55 premières villes « moyennes » qui accueilleront un espace d'accès à la formation dans le cadre de son programme Au cœur des territoires, dont la Ville de Manosque fait partie.

Le projet de formation

Le projet de formation pour lequel Manosque a été sélectionné se déclinera sur 2 sites :

- Le premier, au cœur du centre-ville de Manosque, au centre culturel et littéraire Jean Giono, où sera mis en place un certificat de compétence tourisme culturel mention patrimoines littéraires ;
- Le second, sur le technopôle de Sainte-Tulle, autour des énergies nouvelles.

Ce projet est intégré dans la stratégie de développement de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) et dans le projet Action Cœur de ville de Manosque.

En effet, la DLVA possède une stratégie de développement tournée vers l'économie de la connaissance, grâce aux compétences, savoir-faire et capital culturel spécifique à notre territoire. Le territoire est historiquement ancré dans le développement des énergies renouvelables. C'est ainsi que se développe un technopôle sur les énergies décarbonnées sur Sainte-Tulle, valorisant les projets structurants du territoire (ITER, Cité des énergies) dont la 1^{ère} pierre est l'Ecocampus Provence, qui a vocation à devenir le site de formation de référence au niveau national dans les filières des énergies et de l'éco-construction.

Est porté aussi le projet « Hygreen », visant à produire de l'hydrogène grâce à l'électrolyse de l'eau du canal de la Durance avant de le stocker dans les cavités salines de Géométhane situées à quelques kilomètres de Manosque.

La DSP Transport qui a récemment été reconduite prévoit d'utiliser des produits de méthanisation comme carburant du transport urbain. Cette vitrine technologique permet de faire venir des employeurs (Dalkia, Eiffage, Vinci), dont le CNAM bénéficiera et que sa présence va amplifier.



L'implantation du CNAM en centre-ville de Manosque permettra d'agir sur 4 des 5 axes du projet Action Cœur de ville :

- Sur l'axe 5 « Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs ». Le nombre de formations d'enseignement supérieur est très faible. Ainsi, de nombreux jeunes partent du territoire, et certains, faute de moyen, renoncent aux études supérieures. Développer l'offre de formation en enseignement supérieur sur le territoire représente un enjeu de premier ordre en termes d'équité d'accès à ces formations pour les jeunes de Manosque et son Agglomération ;
- Sur l'axe 2 « Favoriser un développement économique et commercial équilibré ». Le taux de vacance commerciale est élevé sur le centre-ville de Manosque. La présence du CNAM développera la présence d'apprenants sur le centre-ville de Manosque, qui vont consommer localement, permettant ainsi de contribuer à la revitalisation du tissu commercial. Par ailleurs, les deux futures unités à Sainte-Tulle et Manosque permettront la montée en compétences des habitants du territoire, concourant ainsi à développer leur employabilité, leur permettant d'accéder aux nombreux postes qui seront générés grâce au développement de la filière Energies nouvelles ;
- Sur l'axe 1 « Développer une offre de logements attractive ». Le développement d'un habitat qualitatif sur le centre-ville de Manosque permettra à une catégorie socio-professionnelle ayant quasiment déserté le centre ancien d'y revenir ;
- Sur l'axe 4 « mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ». Le développement du centre-ville de Manosque passe par son développement touristique. Celui-ci est tourné vers le patrimoine de notre territoire. La formation qui sera proposée au Centre culturel et littéraire Jean Giono participera de cette dynamique, et aura un impact fort en termes de marketing territorial.

Le projet Action Cœur de ville représente donc une opportunité pour l'implantation du CNAM à Manosque. En l'absence de ce projet stratégique, la transversalité dont fait montre notre proposition, articulant énergies nouvelles et tourisme culturel et littéraire n'aurait pu voir le jour.



Formations proposées

Certificat de compétence tourisme culturel mention patrimoines littéraires

La mise en place d'un certificat de compétence « tourisme culturel et patrimoine littéraire » dans la ville natale de Jean Giono est justifiée par le plateau d'acteurs présents à Manosque unique en France pour une ville de taille moyenne: association des Correspondances (15 000 visiteurs annuels lors du festival qu'elle organise), Éclat de Lire (5 000 visiteurs annuels lors du festival qu'elle organise), Éditeurs du Sud regroupant les éditeurs indépendants, accompagnement de la création d'une filière professionnelle d'animateurs modérateurs (besoin émergent lié au développement des festivals littéraires), le Centre Jean Giono (exposition permanente, maison et jardins de J. Giono et offre de balade hors les murs), le réseau des médiathèques.

Par ailleurs, le centre Jean Giono est un des pionniers à avoir mis en place des randonnées et promenades littéraires. Rencontrant un franc succès (plus de 30 randonnées adultes et scolaires, avec un taux de remplissage presque toujours à 100 %), le développement de l'offre se confronte aujourd'hui au problème de la formation des nouveaux guides. Il n'existe pas de formation courte à ce jour en France offrant un socle de connaissances et de pratiques à des professionnels et/ou étudiants qui souhaiteraient compléter leur formation ou expérience sous l'angle de la médiation et du tourisme littéraire.

La mise en place de ce certificat au centre culturel et littéraire Jean Giono, grâce à l'expertise des acteurs locaux et du CNAM, a ainsi vocation à avoir un rayonnement régional, voire national. Le calendrier envisagé prévoit un lancement de la formation en octobre 2020, afin de laisser le temps nécessaire à l'établissement de l'offre pédagogique précise, grâce à la mobilisation d'une ingénierie de projet partenarial entre la collectivité, le CNAM et les acteurs professionnels dès octobre 2019.



Exposition Giono « Les chemins de l'œuvre ».

Offre de formation autour des énergies nouvelles

DLVA et Manosque sont positionnées sur le domaine des énergies/énergies renouvelables compte-tenu du contexte local et national (présence d'ITER et du CEA à quelques kilomètres, la nécessité de former des professionnels du bâtiment en techniques d'écoconstruction et d'efficacité énergétique et la présence forte en PACA de l'éolien et de l'hydraulique).

Durance Luberon Verdon agglomération (DLVA) a alors engagé un travail partenarial afin de développer un projet de formation sur le secteur de l'énergie, répondant aux besoins de formation de cette filière. Ce projet s'est traduit par l'ouverture en 2017 de l'Eco-Campus Provence, situé sur le technopôle de Sainte-Tulle de 13 ha, abritant également des acteurs de l'énergie, dont ENEDIS et MAGNITUDE et un hébergement étudiant.

L'implantation du CNAM sur le technopôle de Sainte-Tulle permettra donc de compléter l'offre de formation présente :

- Dès janvier 2020, mise en place d'un certificat professionnel technicien en électrotechnique, déclinée ensuite en septembre 2020 en 2 options selon les besoins du tissu entrepreneurial local et régional (spécialisation courants faibles et domotique et spécialisation automatismes et instrumentation).
- En septembre 2020, mise en place d'une licence professionnelle en alternance.

La mise en place de ces différentes formations bénéficient du soutien des acteurs locaux, et en particulier :

- Du centre Cadarache du CEA.
- De l'UIMM.
- Du pôle de compétitivité CAPENERGIES.
- De la CCIT-04.
- De la Fédération nationale des maisons d'écrivains.





le **cnam**
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Service Communication

04 92 70 34 00

communication@ville-manosque.fr